

Où trouver de l'aide?

1. Refuges, services d'urgence, centres d'urgence et maisons d'accueil

Les refuges

Les *Refuges* sont des maisons d'accueil spécialisées et sécurisées (adresse secrète) réservées aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants. Ils ont été ouverts par des associations qui ont pour mission de dénoncer la violence conjugale en tant que problème social inacceptable et de proposer des outils d'analyse et d'aide adaptés aux besoins des personnes qui en sont victimes. Ces associations ont également ouvert des lignes d'accueil téléphonique, des permanences d'accueil et des consultations sociales et juridiques.

Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion - Liège

Tél. : 04/221 60 69

cvfe@cvfe.be

Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales - Bruxelles

Tél. : 02/539 27 44

info@cpvcf.org

violences.familiales@misc.irisnet.be

Collectif pour Femmes Battues de La Louvière

Tél. : 064/21 33 03

colfembatlalouv@skynet.be

La consoude-Tournai

Tél. : 069/22 10 24

Les services d'urgence

Tél. : 100

Service médical d'urgence

Tél. : 101

Numéro national d'appel d'Urgence (gratuit)

Les centres d'accueil d'urgence

Centre d'Urgence Ariane

Dans le cadre de sa permanence 24h/24, le Centre d'Accueil d'Urgence « Ariane » offre aux personnes en situation de crise psycho-sociale une première aide sociale urgente, dont notamment une possibilité d'hébergement immédiat en collaboration avec les différentes structures d'accueil existantes ou au Centre même.

Tél. : 02/346 66 60

ariane@misc.irisnet.be

CASU (Centre d'Action sociale d'Urgence)

Le CASU est ouvert 24h/24 et 365 jours par an, il a pour mission d'effectuer une première écoute des personnes appelant et d'approfondir avec elles la demande. Il offre une activité d'aide sociale et d'orientation vers des services appropriés.

Tél. : 0800/ 99 340 (gratuit)

Les maisons d'accueil

Les maisons d'accueil ont pour mission d'assurer aux personnes en difficultés sociales un accueil, un hébergement limité dans le temps dans une structure dotée d'équipements collectifs, ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie.

Braine-l'Alleud

L'Eglantier

Services d'accueil et d'accompagnement pour femmes en difficultés

Avenue Alphonse Allard 80

1420 Braine-l'Alleud

Tél. : 02/384 78 63 - 02/385 00 67

Bruxelles

Porte Ouverte

Rue du Boulet 30, 1000 Bruxelles

Tél. : 02/513 01 08

Charleroi

Le Foyer Familial de Charleroi
Rue de Montignies 26, 6000 Charleroi
Tél. : 071/32 48 98
foyerfamilial@scarlet.be

Libramont

L'Archée
Rue Docteur Lomry 8, 6800 Libramont
Tél. : 061/22 47 13
archee.libramont@skynet.be

Liège

Maison d'Accueil des Sans Logis
pour femmes et enfants
Rue Bassenge 46, 4000 Liège
Tél. : 04/222 13 55
accueil.femmes@sans-logis.be

Namur

Arche d'Alliance
Boulevard d'Herbatte 25-29
5000 Namur
Tél. : 081/23 11 27
arche.alliance@swing.be

Namur

Maison d'Accueil les Trieux
Rue de Bruxelles 94, 5000 Namur
Tél. : 081/22 51 24

Tournai

La Consoude
Rue du Chambdge 28, 7500 Tournai
Tél. : 069/22 10 24

Virton

La Maison du Pain
Rue d'Arlon, 66, 6760 Virton
Tél. : 063/57 78 02
lamaisondupain@swing.be

2. Services d'aide aux victimes

Les Services d'Aide aux Victimes peuvent prendre en charge les victimes, sur simple demande, même lorsque aucune plainte n'a été déposée à la police. Dans d'autres cas, les victimes sont orientées par la police ou un autre organisme. L'aide apportée aux victimes et à leurs proches est gratuite et sans obligation. Elle est offerte à toute victime qui le demande ou l'accepte. Les entretiens ont lieu au service d'aide aux victimes, dans un local garantissant la discrétion et si nécessaire à domicile ou à l'hôpital. Les Services d'Aide aux Victimes disposent d'une équipe professionnelle comportant au moins un(e) psychologue et un ou plusieurs intervenants qualifiés dans les sciences humaines. Ils procurent à court, moyen ou long terme : une aide psychologique adaptée aux conséquences de l'événement subi ; une aide dans les démarches d'ordre administratif, social et juridique. Les Services d'Aide aux Victimes sont indépendants de la police et de la justice. Tous leurs collaborateurs sont tenus au secret professionnel.

Arrondissement judiciaire d'Arlon

Place des Fusillés Bloc II bureau 44
6700 Arlon
Tél. : 063/24 44 64 ou 62
fax: 063/22 63 27
sasj.arlon@skynet.be

Arrondissement judiciaire de Bruxelles I Autrement Bis

Chaussée de Waterloo 41
1060 Bruxelles
Tél. : 02/534 66 66

Arrondissement judiciaire**Bruxelles II**

Chaussée de Waterloo 281,
1060 Bruxelles
Tél. : 02/537 66 10

Arrondissement judiciaire de Charleroi

Rue Léon Bernus 27, 6000 Charleroi

Tél. : 071/27 88 00

Arrondissement judiciaire de **Dinant**
Rue Camille Henry 77-79,
5500 Dinant
Tél. : 082/22 73 78

Arrondissement judiciaire de **Huy**
Rue Rioul 24, 4500 Huy
Tél. : 085/21 65 65

Arrondissement judiciaire de **Liège I**
Rue du parc 79, 4020 Liège
Tél. : 04/340 37 90 - fax: 04/340 37 99

Arrondissement judiciaire de **Liège II**
Rue Saint-Lambert 84
4040 Herstal
Tél. : 04/264 91 82

Arrondissement judiciaire de **Marche-en-Famenne**
Rue Notre Dame de Graces 13 (boîte 1)
6900 Marche-en-Famenne
Tél. : 084/44 56 86
fax : 084/44 56 86
asjmarche@yahoo.fr

Arrondissement judiciaire de **Mons**
Avenue de l'Hôpital 54,
7000 Mons
Tél. : 065/35 53 96

Arrondissement judiciaire de **Namur**
Rue Armée Grouchy 20B
5000 Namur
Tél. : 081/74 08 14

Arrondissement judiciaire de **Neufchâteau**
Avenue de Bouillon 45,
6800 Libramont
Tél. : 061/29 24 95

Arrondissement judiciaire de **Nivelles**
Rue Sainte-Anne 2, 1400 Nivelles
Tél. : 067/22 03 08

Arrondissement judiciaire de **Tournai**
Rue de l'Athénée 9,
7500 Tournai
Tél. : 069/77 73 43

Arrondissement judiciaire de Verviers
Rue de la Chapelle 69
4800 Verviers
Tél. : 087/33 60 89

3. Maisons de justice

Chaque parquet dispose d'assistants de justice chargés de ce que les victimes d'infractions et leurs proches reçoivent l'attention nécessaire au sein du parquet et du tribunal. Ils donnent par exemple des informations sur la procédure judiciaire, du dépôt de la plainte à l'exécution de la peine et l'état du dossier et organisent l'accompagnement des victimes. Ces informations portent par exemple sur l'assistance judiciaire, les possibilités d'aide psychosociale, le traitement de l'affaire par les juridictions de jugement et l'indemnisation. Ils contribuent en d'autres termes à la mise en oeuvre des droits des victimes.

Maison de justice d'ARLON

Place des Fusillés
6700 ARLON
Tél. : 063 42 02 87
Fax : 063 42 02 80
maisondejustice.arlon@just.fgov.be

Maison de Justice BRUXELLES

Rue de la Régence 63 (4e étage)

1000 BRUXELLES
Tél. : 02 557 79 11
Fax : 02 557 76 44
maisondejustice.bruxelles@just.fgov.be

Maison de justice de CHARLEROI
Rue Basslé 23-25
6000 CHARLEROI
Tél. : 071 23 04 20
Fax : 071 23 04 78
maisondejustice.charleroi@just.fgov.be

Maison de justice de DINANT
Rue de Maibes 5
5500 DINANT
Tél. : 082 21 38 00
Fax : 082 22 46 70
maisondejustice.dinant@just.fgov.be

Maison de justice d'EUPEN
Aachenerstrasse 62
4700 EUPEN
Tél. : 087 59 46 00
Fax : 087 59 46 01
maisondejustice.eupen@just.fgov.be

Maison de justice de HUY
Chée de Liège 76
4500 HUY
Tél. : 085 27 82 20
Fax : 085 27 82 21
maisondejustice.huy@just.fgov.be

Maison de justice de LIEGE
Bld de la Sauvenière 32, boîte 11
4000 LIEGE
Tél. : 04 232 41 11
Fax : 04 221 10 22
maisondejustice.liège@just.fgov.be

Maison de justice de MARCHE-EN-FAMENNE
Allée du Monument 2
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Tél. : 084 31 00 41
Fax : 084 31 00 59
maisondejustice.marche-en-famenne@just.fgov.be

Maison de justice de MONS
Chaussée de Binche 101
7000 MONS
Tél. : 065 39 50 20
Fax : 065 39 50 54
maisondejustice.mons@just.fgov.be

Maison de justice de NAMUR
Boulevard Frère-Orban 5
5000 NAMUR
Tél. : 081 24 09 10
Fax : 081 24 09 47
maisondejustice.namur@just.fgov.be

Maison de justice de NIVELLES
Rue des Frères Grislein 21
1400 NIVELLES
Tél. : 067 88 27 60
Fax : 067 88 27 99
maisondejustice.nivelles@just.fgov.be

Maison de justice de NEUFCHATEAU
Rue Saint-Roch 8
6840 NEUFCHATEAU
Tél. : 061 27 51 70
Fax : 061 27 51 79
maisondejustic.neufchateau@just.fgov.be

Maison de justice de TOURNAI

Place Reine Astrid 7
7500 TOURNAI
Tél. : 069 25 31 10
Fax : 069 25 31 11
maisondejustice.tournai@just.fgov.be

Maison de justice de VERVIERS

Rue Saint Remacle 22
4800 VERVIERS
Tél. : 087 32 44 50
Fax : 087 32 44 55
maisondejustice.verviers@just.fgov.be

4. Services de santé mentale, Centres de planning familial, Fondation Julie Renson, violence dans les couples homos

Services de santé mentale

Le service de santé mentale est un service ouvert à tous. C'est un lieu d'accueil où des professionnels, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, pourront vous écouter, prendre le temps de réfléchir avec vous à vos difficultés et chercher ensemble des solutions. Les adresses et les numéros de téléphone de votre région peuvent être obtenus auprès de :

Bruxelles

Ligue bruxelloise francophone
pour la Santé mentale
Rue du Président 53,
1050 Bruxelles
Tél. : 02/511 55 43

Wallonie

Ligue wallonne pour la Santé
mentale
Rue Muzt 32, 5000 Namur
Tél : 081/23 50 15 - 081/23 50 10
www.iwsm.be

Centres de planning familial

Les centres de planning familial offrent un accueil, une écoute, une aide dans tous les domaines de la vie relationnelle, affective et sexuelle. Pour obtenir l'adresse d'un centre proche de chez vous, vous pouvez vous adresser:

Fédération des centres pluralistes de planning familial

Tél. : 02/514 61 03
fcppf@liguedesfamilles.be

Fédération laïque de centres de planning familial

Tél. : 02/502 82 03
flcpl@planningfamilial.net

Fédération des centres de planning et de consultation

Tél. : 064/26 73 50
info@fcpc.be

Fédération des centres de planning familial des Femmes prévoyantes socialistes

Tél. : 02/515 04 06 - 02/515 04 89
planning.familial@mutsoc.be

Fondation Julie Renson

La Fondation Julie Renson donne des informations détaillées du secteur psycho-médico-social ainsi que les adresses. Ces informations peuvent être obtenues par téléphone, par courrier, par E-mail ou consultables gratuitement sur Internet via www.theseas.be. La Fondation Julie Renson s'adresse à tout public.

Rue de Lombardie 35, 1060 Bruxelles
Tél. : 02/538 94 76
www.julierenson.be
info@julierenon.be

Violence dans les couples homos

Magenta

Association de professionnel(le)s de la santé, pour les personnes, femmes et hommes, homosexuel(le)s, bisexuel(le)s, transsexuel(le)s et leurs familles, ainsi que les intervenants qui les entourent. Magenta participe au projet européen concernant la violence dans les couples de même sexe et possède une expertise à ce sujet dans l'accompagnement des personnes concernées. Services : informations, accueil et soutien, entretiens psychologiques, consultations sexologiques, thérapies, groupes d'expression.

Tél/fax : 02/524 42 16

Gsm : 0478/40 43 14

www.magenta-asbl.be

magenta@contactoffice.be

Tels Quels asbl

Tels quels propose un accompagnement de la personne et/ou du couple en prise avec la violence conjugale

Service social

Rue Marché au Charbon 81

1000 Bruxelles

Tél.: 02/514 49 74

02/512 45 87

02/502 00 70

Garance asbl

BP 40 Bruxelles 3

1030 Bruxelles

Tél. + fax : +32/2/216 61 16

www.garance.be

info@garance.be

5. Ecoute et accueil téléphonique

Femme, couple et violence

L'objectif de cette initiative est de permettre aux femmes de briser le silence, tout en leur apportant des conseils et un soutien adaptés à leur situation. Elle est issue de la Cellule égalité des chances de la Province du Brabant wallon et de l'Eglantier.

Ligne d'appel :

Tél. : 010/24 32 32

Groupe de parole :

Tél. : 010/23 62 32

Antenne d'accueil :

Tél. : 02/384 78 63

Collectif des femmes

Le Collectif des femmes peut vous aider grâce à sa permanence pour les femmes victimes de violence qui consiste en: un premier accueil et écoute par rapport au vécu de la violence ; un soutien linguistique si nécessaire ; une information sur les actions possibles afin de rompre avec le vécu de la violence ; une orientation et un accompagnement vers des services spécialisés.

info@collectifdesfemmes.be

Une permanence téléphonique au 010/47 47 69

En français/espagnol :

- le mardi de 14h00 à 16h00 ;

- le vendredi de 10h à 12h00.

En français/lingala :

- le lundi de 10h à 12h00

En français/camerounais :

- le lundi de 10h00 à 12h00

En français/chinois :

- le jeudi de 10h à 12h00

En français/anglais :

- le mercredi de 15h30 à 17h30

Une permanence téléphonique le soir et le week-end :

0477/20 75 15

Des entretiens individuels :

- tous les jeudis de 9h à 12h30

- Sur rendez-vous tél. :

010/47 91 84 ou au 0477/20 75 15

Télé-accueil

Les services du Télé-accueil assurent une aide téléphonique basée sur l'accessibilité permanente, l'anonymat et le volontariat.

Télé accueil

Aide téléphonique francophone

Tél. : 107

Aide téléphonique néerlandophone

Tél. : 106

Aide téléphonique germanophone

Tél. : 108

SOS Viol

SOS Viol offre une écoute téléphonique dans l'anonymat, un soutien psychologique et des entretiens individuels.

SOS Viol Bruxelles

Tél. : 02/534 36 36

SOS Viol Luxembourg

Tél. : 063/23 38 72

SOS Inceste

SOS Inceste offre une écoute téléphonique, un soutien psychologique et donne de l'information pour les personnes ayant subi des abus sexuels dans leur enfance.

SOS Inceste

Tél. : 02/646 60 73

sosinceste.belgique@sfere.be

6. Aide aux auteurs de violence

Praxis

Praxis anime des groupes de responsabilisation pour auteurs de violences conjugales et intra-familiales. Ces groupes sont proposés sur l'ensemble de la partie francophone du pays.

Praxis - Liège

Tél. : 04/228 12 28

liege@asblpraxis.be

Praxis - Bruxelles

Tél. : 02/217 98 70

bruxelles@asblpraxis.be

Praxis - Hainaut

Tél. : 064/34 19 00

hainaut@asblpraxis.be